



AVIS DE CONVOCATION

Réunion du comité consultatif de l'enfance en difficulté – **Rencontre No 1**

Membres du Conseil

M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire, CSViamonde
M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire, CSViamonde
M. Guillaume Teasdale, Conseiller scolaire, CSViamonde

Représentants d'organismes

M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH
M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'*Autism Ontario – Metro Toronto Chapter*
M^{me} Nancy Komi, représentante de *Epilepsy Southwestern Ontario*
M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
M^{me} Lara Pietrolungo, directrice de *Boomerang Health*
M^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto
M^{me} Dalia Hammoud, représentante de *VOICE For Deaf & Hard of Hearing Children*

Vous êtes par la présente convoqué-e à la

Réunion du : **Comité consultatif de l'enfance en difficulté**

Date : **Le 11 octobre 2022**

Heure : **de 17h30 à 18h30**

Lieu : **Réunion Microsoft Teams**
Rejoindre sur votre ordinateur ou application mobile
[Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

**COMITÉ CONSULTATIF
DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ**

Le 11 octobre 2022 à 17h30

ORDRE DU JOUR

Rencontre N° 1

La rencontre sera présidée par : M. Benoit Fortin

1. Appel des membres
2. Affaires courantes :
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Déclaration de conflit d'intérêts
 - 2.3 Adoption du procès-verbal de la réunion **No 10** du 14 juin 2022
 - 2.4 Questions découlant du procès-verbal de la réunion **No 10** du 14 juin 2022
3. Financement de l'éducation de l'enfance en difficulté
 - 3.1 Budgets EED pour 2022-2023
4. Correspondance
 - 4.1 Lettre en date du 23 juin 2022, adressée à M. Doug Ford, premier ministre de l'Ontario de la part du Conseil de la Municipalité de Carrington au sujet de la résolution #C-145-22:
 - 4.2 Lettre du Communauté Services Coordination Network au sujet de la planification coordonnée des services/protocole d'entente sur l'ensemble des troubles causé par l'alcoolisation Fœtale (ETCAF).
5. Organigramme des services aux élèves (à venir)
6. Levée de la réunion

**PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE N° 10 DU COMITÉ CONSULTATIF DE
L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

Le 14 juin 2022

Le comité tient la rencontre **N° 10** de 17 h 30 à 18 h 04 par vidéoconférence sous la présidence du conseiller Benoit Fortin.

Membres du Conseil

M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire, CSViamonde
M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire, CSViamonde
M. Guillaume Teasdale, Conseiller scolaire, CSViamonde (17 h 43)

Représentants d'organismes

M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH.
M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
M^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto
M^{me} Lara Pietrolungo, directrice *Boomerang Health*
M^{me} Marguerite Schabas, représentante *d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter*
M^{me} Nancy Komi, représentante de *Epilepsy Southwestern Ontario*

Représentant d'organisme absent

M^{me} Dalia Hammoud, représentante de *VOICE For Deaf & Hard of Hearing Children*

Membres de l'administration présents

M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves
M^{me} Renée Gauthier, directrice des services aux élèves
M^{me} Dounia Bakiri, adjointe à la surintendance de l'éducation temporaire
M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

Le président du comité, conseiller Fortin souhaite la bienvenue aux membres.

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conseiller Lapointe, appuyé par Mme Penton, propose :

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE.

2.2 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Conseiller Fortin, conseiller Lapointe et Mme Schabas déclarent un conflit d'intérêts possible étant donné que leurs enfants fréquentent respectivement une école du CS Viamonde et pour lesquels un PEI a été élaboré.

2.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION N° 9 du 10 MAI 2022

M Sene, appuyé par Mme Penton, propose :

***QUE** le procès-verbal de la rencontre No. 9 du 10 mai 2022 soit approuvé.*

ADOPTÉE.

2.4 QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION N° 9 du 10 MAI 2022

Aucune question découlant du procès-verbal de la réunion n° 9 du 10 mai 2022.

3. CAMPS ET PROGRAMMES D'ÉTÉ POUR LES ÉLÈVES AVEC DES BESOINS PARTICULIERS

Mme Dounia Bakiri, adjointe à la surintendance de l'éducation temporaire fait une présentation au comité sur les camps et programmes d'été pour les élèves avec des besoins particuliers dans le but de réduire les écarts de rendements et aussi des activités de transitions qui s'adressent aux élèves avec de grands besoins.

Elle passe à travers la provenance des fonds, des cours d'été offerts en virtuel de la 7^e à la 12^e année avec l'appui fourni pour accompagner les élèves ayant des besoins particuliers. Le programme offre également des interventions en orthophonie en mode virtuel.

Après une période de questions, conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Penton propose :

***QUE** le rapport en date du 14 juin 2022 « Camps et programmes d'été pour les élèves avec des besoins particuliers » soit reçu.*

ADOPTÉE

4. PLAN PLURIANNUEL DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ 2022-2023

Les membres prennent connaissance du rapport sur le plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2022-2023, selon le Règlement 306 et les exigences et normes du « Guide de politiques et de ressources et éducation de l'enfance en difficulté.

Après une période de questions, conseiller Lapointe, appuyé par M Aliou Sene propose :

***QUE** le Conseil approuve le plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2022- 2023 en date du 24 juin 2022 recommandé par le CCED le 14 juin 2022.*

QUE le CCED recommande au Conseil scolaire Viamonde d'approuver le plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2022-2023.

ADOPTÉES

5. TOUR DE TABLE : MISES À JOUR DES ORGANISMES

M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'*Autism Ontario – Metro Toronto Chapter*, informe le comité que l'Autisme Ontario offrira des activités virtuelles seulement pour les jeunes et les adultes. Le centre offre aussi des bourses aux familles pour aider à défrayer les coûts supplémentaires requis pour une personne dans le but d'appuyer les jeunes.

Elle partage une nouvelle plus triste d'un petit garçon autiste, âgé de 11 ans, non verbal et ne comprenant pas les dangers qui s'est évadé de chez lui. Malgré tous les efforts des services d'urgence et des bénévoles pour le retrouver, ils l'ont malheureusement retrouvé noyé. Ceci est un rappel important pour tous, et pour notre conseil, d'assurer la sécurité de nos élèves les plus vulnérables.

M^{me} Nancy Komi, représentante de *Epilepsy Southwestern Ontario* informe le comité qu'actuellement il n'y a pas un grand changement au centre, mais en septembre débute le « Annual Seize the Day run/walk ». Elle fera parvenir les informations aux membres qui souhaitent y participer. Les suivis continuent dans les écoles pour informer les personnes sur l'épilepsie.

M^{me} Lara Pietrolungo, directrice *Boomerang Health* informe le comité que les choses continuent au centre. Ils souffrent actuellement d'une grande pénurie du personnel.

M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto informe le comité qu'actuellement il n'y a pas grand-chose à signaler. L'équipe continue de travailler activement. Pendant la pandémie, ils observent plus de cas avec des familles en difficulté et en pauvreté, mais aussi d'investigation au niveau de la santé mentale pour les parents aussi bien que pour les enfants.

M^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone du Grand Toronto informe le comité que leurs services restent ouverts pendant l'été et les camps auront lieu au mois de juillet et août 2022. Elle conseille le comité de consulter le site web pour plus de détails. Un camp juridique sera offert cet été aux jeunes. Les services de santé mentale font des séances individuelles dans les écoles de PEEL grâce à des subventions.

M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH informe le comité que les structures de santé maintiennent le port du masque pour entrer dans leurs locaux y compris à CAMH.

Autre nouvelle est que le réseau d'échange de données probantes sur la toxicomanie et la santé mentale cherche à recruter des membres de la communauté francophone pour le comité d'examen des candidatures.

CAMH offre leur soutien et espère avoir des propositions de la communauté francophone. M. Fortin propose de partager les détails pour afficher sur le site web du Conseil scolaire Viamonde.

M. Fortin termine le tour de table en remerciant M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves qui prend une retraite bien méritée.

6. CORRESPONDANCE

Le comité prend connaissance de la correspondance suivante :

- a) Lettre du Kawartha Pine Ridge District School Board sur la pénurie des infirmières ;
- b) Lettre d'appui pour la Société de l'aide à l'enfance de Toronto ;
- c) Lettre du Conseil d'écoles Catholique du Centre-Est sur la Note Politique/Programmes no 81 (NPP 81) - Services auxiliaires de santé offerts en milieu scolaire

7. LEVÉE DE LA RÉUNION

À **18 h 04** l'ordre du jour de la **réunion n° 10** étant épuisé, conseiller Lapointe appuyé par Mme Penton propose :

QUE la réunion soit levée.

ADOPTÉE.

**L'adjointe à la surintendance de
l'éducation temporaire**

Le président du comité

Dounia Bakiri

Benoit Fortin

Le 11 octobre 2022

AUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Objet : Budget Enfance en difficulté 2022-2023

Vous trouverez en annexe le tableau qui reflète le budget pour l'enfance en difficulté, et ce, pour la période de septembre 2022 à août 2023.

Les deux premières colonnes reflètent le budget révisé de l'année 2021-2022, les deux prochaines colonnes reflètent le budget pour l'année 2022-2023 et les dernières colonnes reflètent les écarts.

Le Conseil prévoit une augmentation des revenus (1 191 358 \$) et une augmentation des dépenses (1 115 653 \$) comparé au budget révisé 2021-2022. En conséquence, le déficit budgétaire de l'année courante diminue de 9 315 \$ et se chiffre maintenant à 9 057 996 \$.

Les principaux changements aux revenus de l'année 2022-2023 sont :

- Augmentation en fonction de la croissance des effectifs;
- Revenus supplémentaires pour les augmentations salariales prévues en 2022-2023;
- Utilisation de 600 000\$ des Fonds pour la récupération de l'apprentissage à la suite de COVID-19 pour l'EED; et
- Augmentation des subventions en santé mentale.

Les principaux changements aux dépenses sont les suivants :

- Correction du nombre d'enseignants EED et les dépenses associées puisque ceux-ci n'étaient pas bien classifiés antérieurement. La correction a aussi été apportée aux données de l'année 2021-2022 afin de permettre une comparaison juste;
- Transfert de certaines dépenses entre comptes budgétaire pour mieux respecter le plan comptable du Ministère;
- Ajout d'un poste de coordonnatrice ou de coordonnateur clinique en travail social afin d'assurer une meilleure coordination des services offerts aux élèves;
- Augmentation de la dotation de psychologue et psychologue associé de 0,2 ETP respectivement afin que ces postes soient offerts à temps plein;
- Ajout d'un poste d'analyste en comportement au Programme de partenariat pour l'éducation avec les établissements communautaires;
- Maintien de deux postes temporaires en travail social;
- Ajustement des dépenses prévues en service contractuelles, en frais de déplacement, et en équipement et matériels selon les besoins; et
- Une prévision de 1% pour les augmentations salariales, de même que le mouvement sur la grille salariale.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 11 octobre 2022 intitulé « Budget 2022-2023 Enfance en difficulté » soit reçu.

Préparé et présenté par :

Le surintendant des affaires,
Jason Rodrigue

**Enfance en difficulté
Budget 2022-2023**

	ETP	Budget rév 21-22	ETP	Budget 22-23	ETP	Écart
Subvention EED						
Allocation pour l'éducation de l'EED		11 255 559		11 357 224		101 665
Matériel spécialisé		634 530		746 319		111 789
Besoins en éducation différenciée de l'EED		9 709 400		9 906 616		197 216
Cas spéciaux		350 000		290 000		(60 000)
PPEEC*		973 431		962 931		(10 500)
Expertise en comportement		366 400		369 870		3 470
sous total		23 289 320		23 632 960		343 640
Autres sources de financement						
Fonds de soutien aux élèves - FEESO		524 086		556 335		32 249
FPP Soutien à l'éducation spécialisée		196 698		-		(196 698)
Soutien aux élèves en santé mentale		-		389 840		389 840
Fonds pour la récupération de l'appr. COVID-19		-		600 000		600 000
Leader en santé mentale		152 234		147 489		(4 745)
Travailleurs de la santé mentale		212 809		224 198		11 389
Revenus d'un tiers		186 355		202 038		15 683
sous total		1 272 182		2 119 900		847 718
Revenus		24 561 502		25 752 860		1 191 358
Titulaires de classe (#1)						
Élémentaire	70,5	7 268 292	70,3	7 394 858	(0,2)	126 566
Secondaire	18,3	1 918 981	18,8	2 078 695	0,5	159 714
Frais de déplacement		64 916		20 268		(44 648)
sous total	88,8	9 252 189	93,1	9 493 821	0,3	241 632
Suppléance (#2)						
Enseignement		420 282		588 358		168 076
Aide à l'enseignement		982 627		1 002 280		19 653
sous total	-	1 402 909	-	1 590 638		187 729
AE et éducation spécialisée (#3)						
Élémentaire	221,0	12 407 710	216,5	12 596 415	(4,5)	188 704
Secondaire	38,0	2 375 106	42,5	2 589 189	4,5	214 082
sous total	259,0	14 782 816	259,0	15 185 603	-	402 786
Manuels, matériel et fournitures (#5)						
Fournitures et services		413 808		-		(413 808)
Équipement spécialisé		634 530		746 319		111 789
sous total	-	1 048 338	-	746 319		(302 019)
Soutien professionnel et paraprof (#7)						
Coordonation des services	1,0	151 640	2,0	300 457	1,0	148 817
Orthophonie	5,0	550 655	5,0	560 495	-	9 840
Aide orthophonie	4,0	276 978	4,0	293 525	-	16 547
Psychologue	0,8	122 501	1,0	155 070	0,2	32 569
Psychologue associé	1,8	246 231	2,0	278 106	0,2	31 875
Psychométrie	2,0	221 419	2,0	224 198	-	2 779
Consultation en autisme	5,0	584 938	5,0	596 140	-	11 202
Travail social	16,4	1 782 227	16,0	1 645 282	(0,4)	(136 945)
Travail en santé mentale	2,0	212 809	2,0	224 198	-	11 389
Travail social temporaire	2,0	110 710	2,0	180 798	-	70 088
Appui administratif	2,0	169 158	2,0	158 732	-	(10 426)
Appui - Informatique	1,5	129 192	1,5	126 707	-	(2 486)
Fournitures et services		40 178		338 340		298 162
Frais et services contractuels		50 320		90 000		39 680
Autres				7 100		7 100
sous total	43,5	4 648 955	44,5	5 179 148	1,0	530 191
Perfectionnement professionnel (#9)	-	165 000	-	197 800	-	32 800

**Enfance en difficulté
Budget 2022-2023**

	ETP	Budget rév 21-22	ETP	Budget 22-23	ETP	Écart
Coordinateurs et consultants (#13)						
Directions de services aux élèves EED	2,0	286 773	2,0	296 212	-	9 439
Leader en santé mentale	1,0	152 234	1,0	155 384	-	3 150
Conseil pédagogique EED	6,0	711 180	6,0	723 042	-	11 862
Perfectionnement professionnel				50 000		50 000
Fournitures et services contractuels				27 920		27 920
sous total	9,0	1 150 187	9,0	1 252 558	-	102 371
PPEEC* gérés par CSViamonde						
Titulaires - Élémentaire	3,0	343 623	3,0	349 566	-	5 943
Titulaires - Secondaire	1,0	114 541	1,0	116 522	-	1 981
Aide à l'enseignement - Élémentaire	4,0	289 061	4,0	294 056	-	4 995
Aide à l'enseignement - Secondaire	1,0	72 716	1,0	73 514	-	798
Soutien professionnel et paraprofessionnel	0,6	92 447	1,0	112 099	0,4	19 652
Services contractuels		43 869		-	-	(43 869)
Mobilier et matériel		17 174		17 174	-	-
sous total	9,6	973 431	10,0	962 931	0,4	(10 500)
PPEEC* gérés par un tiers						
Titulaires - Élémentaire (Note 1)	1,0	114 541	1,0	89 939	-	(24 602)
Aide à l'enseignement	1,0	71 814	-	-	(1,0)	(71 814)
Soutien professionnel et paraprofessionnel	-	-	1,0	112 099	1,0	112 099
sous total	2,0	186 355	2,0	202 038	-	15 683
Dépenses	411,9	33 610 180	413,6	34 810 856	1,7	1 200 673
Déficit		(9 048 678)		(9 057 996)		(9 315)

*PPEEC : Programme de partenariat pour l'éducation avec les établissements communautaires

Note 1 : CSViamonde embauche du personnel pour le programme Le Passage géré par CSCMonAvenir. CSCMonAvenir reçoit la subvention du MDÉ et CSViamonde facture le

Clarington

If this information is required in an alternate format, please contact the Accessibility Co-ordinator at 905-623-3379 ext. 2131

June 23, 2022

The Honourable Doug Ford, M.P.P.
Premier of Ontario
Via Email: premier@ontario.ca

To Premier Ford:

Re: Community Warning Program similar to Amber Alert

File Number: PG.25.06

At a meeting held on June 20, 2022, the Council of the Municipality of Clarington passed the following resolution #C-145-22:

Whereas we have all become aware of the recent tragic death of Draven Graham, an 11 year old child on the autistic spectrum, after walking away from the family home; and

Whereas the Amber Alert has been very effective in announcing to the public children who have been abducted;

Whereas a similar alert program for those who have special needs who leave family custody would be seem to be warranted in the Province of Ontario;

Therefore Be it Resolved that the Council of the Municipality of Clarington request the Province of Ontario to develop and implement a community warning program similar to Amber Alert for those persons of special needs or circumstance who leave the care givers or locations and potentially themselves at risk; and

That copies of this resolution be forwarded to Premier Ford, the leaders of the Opposition parties in Ontario, all Durham MPs and MPPs, Durham Region, the

District School Boards in Durham Region, all Durham municipalities, and the Durham Regional Police Service to ask them to support the resolution.

Yours truly,



John Paul Newman
Deputy Clerk

JPN/cm

c: See attached list of interested parties

Interested Parties

The Honourable Colin Carrie, P.C., M.P., Oshawa – colin.carrie@parl.gc.ca

The Honourable Mark Holland, P.C., M.P., Ajax – mark.holland@parl.gc.ca

The Honourable Philip Lawrence, P.C., M.P., Northumberland—Peterborough South -
Philip.Lawrence@parl.gc.ca

The Honourable Jennifer O’Connell, P.C., M.P., Pickering-Uxbridge –
Jennifer.oconnell@parl.gc.ca

The Honourable Erin O’Toole, P.C., M.P., Durham - Erin.OTOole@parl.gc.ca

The Honourable Jamie Schmale, P.C., M.P., Haliburton-Kawartha Lakes-Brock –
jamie.schmale@parl.gc.ca

The Honourable Ryan Turnbull, P.C., M.P., Whitby – Ryan.Turnbull@parl.gc.ca

The Honourable Andrea Horwath, M.P.P., Leader of the Official Opposition - horwatha-gp@ndp.on.ca

The Honourable Patrice Barnes, M.P.P., Ajax – Patrice.Barnes@pc.ola.org

The Honourable Peter Bethlenfalvy, M.P.P., Pickering-Uxbridge –
Peter.Bethlenfalvy@pc.ola.org

The Honourable Lorne Coe, M.P.P., Whitby – Lorne.Coe@pc.ola.org

The Honourable Jennifer K. French, M.P.P., Oshawa – JFrench-CO@ndp.on.ca

The Honourable Todd McCarthy, M.P.P., Durham – Todd.McCarthy@pc.ola.org

The Honourable David Piccini, M.P.P., Northumberland-Peterborough South -
david.piccini@pc.ola.org

The Honourable Laurie Scott, M.P.P., Haliburton-Kawartha Lakes-Brock –
Laurie.Scott@pc.ola.org

Susan Cassel, City Clerk, City of Pickering - clerks@pickering.ca

Nicole Cooper, Director of Legislative & Information Services, Town of Ajax -
clerks@ajax.ca

Alexander Harras, Regional Clerk, The Regional Municipality of Durham -
clerks@durham.ca

Christopher Harris, Town Clerk, Town of Whitby - clerk@whitby.ca

Becky Jamieson, Director of Corporate Services/Municipal Clerk, Township of Scugog –
bjamieson@scugog.ca

Fernando Lamanna, Clerk/Deputy CAO, Township of Brock -
fernando.lamanna@brock.ca

Debbie Leroux, Director of Legislative Services/Clerk, Township of Uxbridge -
dleroux@uxbridge.ca

Mary Medeiros, City Clerk, City of Oshawa - clerks@oshawa.ca

Durham Regional Police Services Board

Conseil scolaire catholique MonAvenir – c/o Andre Blais, Director of Education and
Secretary Treasurer – ablais@cscmonavenir.ca

Conseil Scolaire Viamonde – c/o Michel Laverdière, Acting Director of Education –
laverdierem@csviamonde.ca

Durham Catholic District School Board – c/o Tracy Barill, Director of Education

Durham District School Board – c/o Norah Marsh, Director of Education

Kawartha Pine Ridge School Board – c/o Rita Russo, Director of Education and Secretary to the Board - Director_Education@kprdsb.ca

Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board – c/o Joan Carragher, Director of Education/Secretary Treasurer - jcarragher@pvnccdsb.on.ca



Planification coordonnée des services/protocole d'entente sur l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF)
Huron, Perth, Oxford, Elgin, London-Middlesex

Ce protocole d'entente (PE) établi et conclu en ce 28^e jour de septembre 2021 entre :

Partenaires participants [communément appelés « organismes » ou « partenaires participants » dans le présent document]

Cochez (✓) votre organisme

- Conseil scolaire de district d'Avon Maitland
- Société d'aide à l'enfance de London & Middlesex
- Société d'aide à l'enfance du comté d'Oxford
- Conseil scolaire catholique Providence
- Conseil scolaire Viamonde
- Community Support Services Network
- Intégration communautaire Elgin
- Intégration communautaire London
- Intégration communautaire Tillsonburg
- Elgin St. Thomas Public Health
- Service à l'enfance et à la famille de St. Thomas et Elgin
- Bon départ
- Services de soutien à domicile et de soins communautaires (autrefois : LHIN/CCAC)
- Conseil scolaire catholique du district de Huron-Perth
- Kids Country Club
- Conseil scolaire catholique du district de London
- Clinique judiciaire familiale de London
- Merrymount Children's Centre
- Bureau de santé de Middlesex London
- Service de santé publique et de services d'urgence du comté d'Oxford
- Oxford-Elgin Child & Youth Centre
- Représentant des parents : coprésident(e) du comité de planification de la réhabilitation intégrée
- Représentant des parents : ETCAF
- Représentant des parents : London-Middlesex
- Représentant des parents : Oxford/Elgin
- Représentant des parents : Oxford/Elgin
- Représentant des parents : Huron/Perth
- Participation House
- Southwest Ontario Aboriginal Health Access Centre
- TVCC
- Conseil scolaire du district de Thames Valley
- Services à l'enfance Vanier
- Woodstock & District Developmental Services

Cette entente reconnaît que toutes les parties sont essentielles au succès de la planification coordonnée des services (PCS) et du traitement de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale à Elgin, Oxford, Huron, Perth et London-Middlesex. Ceci, grâce à leur engagement envers le continuum de coordination des services, le réseau de coordination communautaire des services (RCCS) et les enfants, jeunes et familles servis conjointement par toutes les parties afin d'assurer l'uniformité des services et l'équité dans leur accès pour les familles nécessitant une planification coordonnée des services.

Survol

Contexte

Ancré dans les commentaires reçus des intervenants, le modèle de prestation de services pour la planification coordonnée des services se base sur un « continuum de coordination des services » qui servira les enfants/jeunes et leur famille en fonction de leurs besoins, la complexité de la situation et les capacités de la famille.

Le modèle décrit ci-dessous sera un modèle commun dans cinq comtés (Elgin, London-Middlesex, Oxford, Huron et Perth) et visera à répondre aux besoins de toutes les familles ayant besoin d'une planification coordonnée des services (PCS).

Objectifs

- Encourager des changements systémiques afin d'améliorer les approches de services et les résultats d'une manière qui répond aux besoins changeants des enfants, des jeunes et des familles
- Renforcer les capacités en ressources et en expertise dans la région
- Miser sur les forces, la capacité et la résilience des enfants, des jeunes et des familles
- S'appuyer sur la capacité de l'ensemble du personnel à offrir les bons services au bon moment dans le cadre d'une approche interprofessionnelle
- Proposer un processus de planification coordonnée des services qui favorise une « approche sans fausse route »

Vision du modèle de la PCS

Afin de joindre et de servir ce grand nombre de familles, le continuum de la coordination des services comportera les éléments suivants :

- **Liens rapides vers des groupes de soutien pour parents, des stratégies à mettre en œuvre à la maison et d'autres groupes** – pour appuyer la réalité que les familles sont en apprentissage actif et qu'elles appliquent des stratégies et cherchent des ressources pour leur enfant afin de mettre l'accent sur un but concret : que peut faire ce parent/proche aidant pour son enfant/jeune demain?
- **Mettre les familles en lien avec des programmes de mentorats par des parents** – pour favoriser les liens entre pairs, permettre une coordination informelle des services et donner aux familles accès à des sources de soutien professionnel, communautaire, naturel et informel pouvant leur offrir une assistance, mais aussi des idées sur comment coordonner les services pour l'enfant/le jeune et accompagner la famille lors de transitions clés.
- **Partenariat It Takes A Village (il faut tout un village)** – pour travailler de pair en tant que communauté afin de fournir aux familles des renseignements et ressources essentiels sous forme d'un atelier tout en mettant les familles en lien pour leur permettre de s'épauler mutuellement.
- **Interne et modérée : coordination des services à l'échelle de l'organisme** – pour assurer un processus

uniforme et un système plus harmonieux, les coordonnateurs de services de tous les organismes utilisent les mêmes processus, formulaires et plans de soins. La coordination dirigée par un organisme est offerte par l'organisme où l'enfant/le jeune reçoit la majorité de ses services.

- **Coordination des services à l'échelle du système** – pour assurer une coordination plus intensive des services dans une situation très complexe dans laquelle des organismes de divers secteurs sont impliqués. Cette coordination sera offerte dans les deux langues officielles et par un service d'interprétation dans d'autres langues afin de répondre aux besoins divers de nos collectivités.
- **Coordination des services pour les enfants/jeunes qui reçoivent une aide financière pour besoins particuliers complexes** – pour assurer une coordination des services à un sous-groupe d'enfants dont les besoins vont au-delà des services et des formes de soutien disponibles à l'échelle locale, comme l'atteste l'organisme local de coordination des services qui collabore actuellement avec l'aide financière pour besoins particuliers complexes (RCCS). Ces enfants auront été évalués à l'aide du processus régional de résolution des services. Le Comité régional de résolution des services supervisera la partie des services financés par l'aide financière pour besoins particuliers complexes du plan local de coordination des services et travaillera en étroite collaboration avec l'organisme local de coordination des services qui, elle, demeurera responsable de la partie du plan de coordination des services à l'enfant/le jeune assurée à l'échelle locale.

La collectivité tirera profit de la force d'une Table de planification inclusive qui assure l'accessibilité aux services à diverses populations, y compris des communautés culturelles, socioéconomiques et linguistiques (notamment les familles francophones et autochtones). Ce modèle a été conçu en fonction des commentaires reçus des intervenants, particulièrement des parents et des proches aidants.

En 2019, la Comité de direction a choisi d'ajouter l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation foetale (ETCAF) à titre de point permanent à son ordre du jour pour permettre au RCCS d'obtenir des commentaires et des conseils à ce sujet.

- **Ensemble des troubles causés par l'alcoolisation foetale (ETCAF)** – les coordonnateurs de services au RCCS offrent un soutien, une coordination des services, des consultations et de l'information relative à l'ETCAF aux familles et à une multitude d'organismes communautaires (dans les cinq comtés : Huron, Perth, Oxford, Elgin et London-Middlesex). Les coordonnateurs de services liés à l'ETCAF aideront également les familles à repérer des services de diagnostic de l'ETCAF pour leur enfant.

Définition courante du terme « services axés sur l'enfant/le jeune et la famille »

Aux fins de notre travail commun dans le cadre de ce protocole d'entente, la définition suivante s'applique :

Une approche axée sur l'enfant/le jeune et la famille et appliquée à toutes les facettes des services, y compris la planification des services. Les services axés sur la famille intègrent un ensemble de valeurs, d'attitudes et d'approches dans les services offerts aux enfants/jeunes aux besoins particuliers et à leur famille. La planification axée sur l'enfant/le jeune et la famille reconnaît que chaque enfant, jeune ou famille est unique, que la famille est la constance dans la vie d'un enfant/jeune et qu'elle est l'expert quand il s'agit de déterminer les capacités et les besoins de l'enfant ou du jeune. La famille et les fournisseurs de services travaillent de pair pour prendre des décisions éclairées sur les services et les formes de soutien reçus par l'enfant/le jeune et sa famille. La planification axée sur l'enfant/le jeune et sa famille tient compte des forces et des besoins de tous les membres de la famille.

Valeurs et principes

Le continuum de coordination des services est fondé sur les valeurs et les principes articulés par les commentaires des intervenants, étoffés par les membres de la Table de planification, et conforme à la définition établie :

- la coordination des services est axée sur l'enfant/le jeune et sa famille;
- les besoins de l'enfant/le jeune sont satisfaits de manière globale et notre approche se fonde sur les forces;
- le processus est inclusif et tout le monde se sent apprécié et respecté;
- le processus est collaboratif et fondé sur une approche d'équipe;
- les données sont courantes et tenues à jour sur une base continue;
- le plan définit les objectifs et les attentes et fait le suivi du progrès;
- le plan et les gens qui soutiennent l'enfant/le jeune sont compétents, sensibles à la culture et assurent la sécurité des participants;
- le système est coordonné et fonctionne de façon intégrée, même lors des transitions;
- les services sont opportuns, uniformes et accessibles.

*Les ressources nécessaires pour appuyer ce modèle sont indiquées à l'annexe A.

Responsabilités de l'organisme de coordination

Dans l'hypothèse où le modèle est approuvé tel qu'il est conçu par notre communauté, le réseau de coordination communautaire des services (RCCS – l'organisme de coordination) sera responsable d'élaborer, de mettre en œuvre, de surveiller et de maintenir le continuum de coordination des services, en partenariat avec les signataires de ce protocole d'entente.

Les responsabilités de l'organisme de coordination comprennent :

- Le RCCS est l'entité juridique responsable de la gouvernance et de la supervision de la prestation coordonnée des services et le signataire du contrat de service avec le ministre financeur.
- Le RCCS rend des comptes au ministre financeur afin d'assurer l'utilisation efficace du financement, la livraison des produits à livrer en vertu du contrat et le dépôt des rapports trimestriels et annuels, conformément au contrat.
- Le RCCS travaille en collaboration avec les partenaires participants et ne prend aucune décision majeure relative aux services (au-delà des décisions opérationnelles) sans discussion et délibération ou l'appui des organismes membres.
- Le RCCS assure un leadership pour mettre en œuvre le continuum de coordination des services dans les cinq comtés : Elgin, Oxford, Huron, Perth et London-Middlesex.
- Dans l'hypothèse où le modèle est approuvé tel qu'il est conçu par notre communauté et qu'un nouveau financement est fourni pour sa mise en œuvre, le RCCS est responsable de la supervision et de la direction des postes liés au continuum de coordination des services.
- Le RCCS effectue une révision annuelle des processus pour maintenir la continuité du continuum de coordination des services, s'assurer qu'il est respecté et vérifier son efficacité.
- De pair avec les partenaires participants, le RCCS réunit les partenaires communautaires à la Table de planification afin de collaborer à la planification, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation du respect du continuum de coordination des services.

- Le RCCS copréside le Comité directeur/groupe consultatif avec un partenaire membre. Les coprésidents préparent l'ordre du jour, supervisent l'exactitude du procès-verbal, facilitent les discussions et collaborent avec la Table de planification pour atteindre les objectifs convenus et appuyer la durabilité de la planification coordonnée des services dans l'ensemble du système.
- Le RCCS supervise la conformité soutenue aux exigences du service en français en assurant la prestation de services en français d'une manière réactive aux besoins des familles, enfants et jeunes francophones par les démarches suivantes :
 - veiller à ce qu'un coordonnateur de la planification des services soit bilingue et qu'un soutien au programme bilingue est assuré, par exemple dans l'établissement des horaires et les admissions;
 - rendre disponibles en français tous les renseignements publiés et les communications écrites clés;
 - maintenir un processus clair relatif à l'offre active des services (voir l'annexe B);
 - établir un mécanisme pour superviser la conformité.

Responsabilités des organismes partenaires participants

Dans l'hypothèse que les ressources du système actuel resteront en place pour permettre la pleine mise en œuvre du continuum de coordination des services, voici les rôles et responsabilités de chaque partenaire participant :

- Être ouvert aux changements dans le système de prestation de services et harmoniser les modèles de chaque organisme afin d'appuyer et d'étoffer le continuum de coordination des services.
- Assurer une coordination des services à l'échelle des organismes, conformément au protocole du continuum de coordination des services (voir la section suivante).
- Informer le Comité directeur/groupe consultatif à propos des changements et mises à jour des services de première ligne dans son organisme respectif et discuter en groupe des effets possibles sur la navigation future de ces services pour les familles.
- Prendre part aux activités du Comité directeur/groupe consultatif (au besoin) afin de conseiller le RCCS sur la planification coordonnée des services. Des représentants des parents feront aussi partie du Comité directeur/groupe consultatif. Le groupe consultatif guidera également le RCCS à mesure que le modèle sera mis en œuvre.
- Élaborer des politiques et procédures en appui aux changements à la planification coordonnée des services.
- Participer, de façon active, pertinente et collaborative, aux réunions de la planification coordonnée des services.
- Respecter l'esprit de la planification coordonnée des services en n'obligeant pas les familles à prendre part à de multiples réunions pour parvenir à cette planification.
- Offrir des services dans la langue de choix de la famille, conformément à la loi.
- Être redevable à la famille et à son organisme d'attache dans le contexte de la législation en vigueur, mais aussi des politiques et procédures propres à l'organisme.
- Effectuer une révision annuelle des processus pour maintenir la continuité et le respect du continuum de coordination des services.
- De pair avec tous les autres partenaires, formuler des commentaires sur les processus à l'intention des ministères.
- Évaluer les processus et recueillir les commentaires à propos de la coordination des services dans la région en prenant en note les points forts et s'engageant à apporter des améliorations sur les points qui ne sont pas fondés sur le cadre d'évaluation élaboré par le RCCS à titre d'organisme de coordination. Le RCCS

- partagera avec le groupe les résultats annuels de l'évaluation MPOC (évaluation des processus de soins).
- Fournir les renseignements requis par l'organisme de coordination afin de respecter les exigences de responsabilités et de financement de l'entente et partager toute information à propos de son organisme et de ses secteurs qui pourrait être pertinente pour la planification.
- Participer activement aux activités de formation, d'encadrement et d'évaluation, selon les besoins.
- Favoriser et épouser l'ouverture afin d'explorer des approches flexibles et innovatrices dans la prestation de services axés sur l'enfant/le jeune et sa famille.

Processus d'aiguillage – description et responsabilités des organismes partenaires

Le modèle est fondé sur un continuum de prestation des services et une « approche sans fausse route ». À titre de partenaires, nous nous engageons à :

- soutenir un jeune ou un parent/proche aidant qui demande de l'aide à chaque organisme;
- fournir au personnel (particulièrement celui de première ligne) l'information nécessaire pour mettre les jeunes et les parents en lien avec le bon service au bon moment;
- expliquer à la famille les options disponibles si le personnel détermine que la coordination des services pourrait lui être bénéfique. Ceci comprend : effectuer une recherche d'information (y compris la mise en lien avec des groupes de parents), travailler avec des parents-mentors, collaborer avec les coordinateurs de services de l'organisme ou obtenir la coordination des services à l'échelle du système auprès du RCCS;
- utiliser une carte d'aiguillage et une liste de vérification pour comprendre quelles options, parmi celles indiquées ci-dessus, seraient les plus appropriées pour les familles (à élaborer).

Cela signifie que toutes les familles pourront :

- découvrir les groupes de soutien aux parents, les stratégies à appliquer à la maison et les autres groupes disponibles;
- en apprendre plus sur les parents-mentors du TVCC, quelle peut être leur utilité et comment accéder au programme;
- dresser la liste des organismes avec lesquels elles travaillent actuellement et être dirigées vers une coordination interne des services à l'échelle de l'organisme;
- en apprendre plus sur la coordination des services à l'échelle du système assurée par le RCCS.

Protocole du continuum de coordination des services

Les organismes et les conseils scolaires qui assurent une coordination des services à l'échelle de l'organisme :

- assureront une planification de la coordination des services dans le contexte de la vision, des objectifs, des valeurs et des principes indiqués ci-dessus;
- fourniront aux familles des renseignements sur les autres ressources au sein du continuum de coordination des services;
- utiliseront le processus d'aiguillage expliqué ci-dessus;
- utiliseront le modèle du plan « One Child & Family »;
- utiliseront et mettront à jour le portail des usagers au besoin (si plus d'un organisme est impliqué);
- impliqueront d'autres partenaires clés (officiels et informels) dans le processus de planification coordonnée des services;
- communiqueront les résultats et le progrès à tous les partenaires impliqués, avec l'approbation de l'enfant/le jeune et les parents/proches aidants;
- dans les cas plus complexes qui impliquent plus d'un ou deux partenaires, demanderont une coordination

à l'échelle du système, puis l'organisme d'attache travaillera auprès de l'enfant/le jeune et les parents/proches aidants pour les mettre en lien avec la coordination des services à l'échelle du système offerte par le RCCS et assurera une transition sans heurt. Le coordonnateur de l'organisation d'attache maintiendra la communication avec la famille, au besoin.

Entente mutuelle entre l'organisme de coordination et les partenaires participants

- Le RCCS et les partenaires participants reconnaissent que le financement pour la planification coordonnée des services sera attribué à l'organisme de coordination.
- La capacité du RCCS à mettre en œuvre le modèle, avec l'appui de ses partenaires, est subordonnée à un financement initial et soutenu du ministère.
- Aucune partie de cette entente n'établit le RCCS et ses partenaires participants comme des associés ou comme une coentreprise et aucune partie ne se présentera comme le mandataire d'une autre partie.
- Cette entente est soumise aux lois de l'Ontario.

Résolution des conflits

Les problèmes et conflits entre les organismes sont réglés par le leadership commun en étant convenu que la haute direction appliquera les principes suivants :

Compréhension réciproque – nous nous efforcerons de comprendre et de partager l'expérience des autres, sous tous les angles du problème, afin de parvenir à une résolution le plus rapidement possible.

Respect – nous respecterons toutes les parties au cours du processus de résolution et viserons un objectif commun et la satisfaction mutuelle à tous les égards.

Évaluation – nous évaluerons le principe de résolution de conflits et nous soumettrons mutuellement des commentaires honnêtes.

Information – nous nous tiendrons mutuellement informés en temps opportun de tout élément qui pourrait avoir des répercussions sur notre relation, sur les activités quotidiennes de nos organismes et du réseau et sur les enfants, jeunes et familles.

Consultation – nous procéderons à une consultation réciproque lorsque cela est nécessaire, écouterons et reconnaitrons les problèmes ou préoccupations soulevés et participerons à la résolution convenue.

Implication – nous impliquerons d'autres partenaires directement lorsque leur apport est nécessaire afin qu'une décision éclairée soit prise et que toutes les parties soient impliquées dans la résolution d'un problème ou d'une préoccupation au sein de la relation.

Haute direction – nous obtiendrons l'avis de la haute direction de toutes les parties lorsqu'un problème ne peut être résolu à partir des autres principes indiqués aux présentes.

Recours hiérarchique – nous présenterons le problème à la plus haute autorité de chaque partie pour parvenir à une décision finale s'il n'a pas été possible de parvenir à une résolution qui convient à toutes les parties.

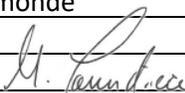
Entente

Cette entente sera d'une durée de deux ans à partir de la date à laquelle les signataires l'ont signée.

Cette entente peut seulement être modifiée par les deux tiers des parties participantes. Un avis de modification proposée doit être envoyé par écrit à toutes les parties participantes au moins trente (30) jours avant la prochaine réunion des partenaires de la PCS.

En apposant votre signature dans ce protocole d'entente, vous indiquez votre accord avec son contenu. En outre, si des activités additionnelles de collaboration sont établies, elles seront incluses dans l'esprit et l'intention de ce protocole d'entente.

À la réunion du Comité directeur des cinq comtés du 2 juin 2022, tous les membres ont confirmé leur acception du PE. En raison des contraintes liées à la pandémie, cet énoncé remplace les signatures et confirment que toutes les parties ont entériné ce protocole d'entente.

Organisme : Conseil scolaire Viamonde
Nom : Michel Laverdière
Signature : 
Date : 15 septembre 2022

Ressources requises par région :

Voici les exigences du modèle pour assurer son efficacité :

- **Superviseur** : pour superviser le modèle
- **Poste responsable de l'admission** : pour répondre aux questions et fournir des renseignements sur toutes les facettes du continuum, particulièrement pour les populations vulnérables qui n'ont peut-être pas accès aux ressources virtuelles ou sur Internet.
- **Coordonnateur de la formation, de l'évaluation, de la gestion de l'information et des dossiers communs de l'utilisateur** : pour assurer le respect et l'efficacité du modèle et la prestation de la formation sur le protocole à tous les partenaires participants. Cette personne administre aussi le portail d'information et le portail des dossiers communs de l'utilisateur. Le portail d'information est hébergé dans une base de données plus élargie comme thehealthline.ca.
- **Coordonnateur des parents-mentors informels** : pour recruter, former, soutenir et superviser les parents-mentors informels. L'organisme de coordination pourrait attribuer ce poste à un sous-traitant. Les services seront offerts dans les deux langues officielles.
- **Coordonnateurs des services à l'échelle du système** : pour coordonner les situations complexes. On estime que chaque coordonnateur des services à l'échelle du système aura une charge de travail de 25 à 30 dossiers. Une priorité sera accordée à l'embauche de coordonnateurs pouvant parler le français qui seront affectés aux dossiers de familles francophones. (Le RCCS compte déjà un coordonnateur de services qui parle le français.) D'autres coordonnateurs seront aussi affectés au travail avec les collectivités autochtones.
- **Allocations symboliques pour les parents-mentors informels**
- **Financement ponctuel pour un coordonnateur de projet qui développera le portail d'information et le portail des dossiers communs de l'utilisateur**

Offre active de services en français

En quoi consiste une offre active?

Il s'agit d'une approche fondée sur la recherche et des preuves qui vise les objectifs suivants :

- améliorer la prestation de services aux communautés minoritaires;
- offrir des services axés sur les besoins de l'utilisateur;
- améliorer la qualité des services offerts;
- veiller à ce que les usagers soient à l'aise de demander et d'obtenir des services en français.

Voici une définition inspirée par celle présentée dans le rapport de 2009-2010 du commissaire aux services en français de l'Ontario :

« L'offre active est la capacité d'un organisme à fournir à ses clients et aux membres du public une indication claire et uniforme que, peu importe où ils se trouvent, ils peuvent recevoir des services de santé en français. Pour l'organisme, cela signifie de créer un environnement propice à la demande, qui anticipe les besoins spécifiques des francophones et de leur communauté et qui garantit des services de la même qualité que ceux offerts aux usagers anglophones. »

(Application pratique de la Définition inclusive de francophone [DIF], Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario, 2013.)

Pourquoi l'offre active est-elle si importante?

- L'offre active est essentielle pour améliorer la prestation de services de santé aux francophones et, au final, pour assurer la conformité à la législation (*Loi sur les services en français*, projets de loi 8 et 36).
- Des études démontrent que les francophones sont réticents à demander des services en français quand ils sont malades parce qu'ils :
 - se sentent vulnérables;
 - ont l'impression de demander une faveur et souhaitent éviter le conflit;
 - craignent de devoir attendre plus longtemps ou de recevoir des services de moindre qualité.
- Lorsqu'ils ont accès à un vrai choix, les francophones choisissent des services en français. L'offre active est une mesure d'équité.

Dounia Bakiri
Adjointe à la
surintendance de
l'éducation
temporaire

Tricia Verreault
Surintendance
exécutive de
l'éducation

Annette Petitpas
Directrice
Services aux élèves

Renée Gauthier
Directrice
Services aux élèves

Jessica B. Rivest
Psychologue scolaire

Youhou Micheline Rabet
Leader, Santé mentale

Natacha Castor
Superviseure clinique

Annie Bellemare
Conseillère
pédagogique EED

**Judithe Kamayou
Kamga**
Orthophoniste

**Françoise
Pelletier**
Aide-orthophoniste

Karine St-Jean
Conseillère
pédagogique EED

Randi Atlas
Consultante en
autisme

Michèle Croteau
Adjointe
administrative EED

Anne Vuillet
Associée en
psychologie

Nadia Brabant
Travailleuse sociale
en santé mentale

**Rocheny
Alexandre**
Travailleur social

Maryamou Dieye
Travailleuse sociale

Josée Goudreault
Travailleuse sociale

Guylaine Emond
Conseillère
pédagogique EED

Philippe Lafaury
Orthophoniste

Janelle Paquette
Aide-orthophoniste

**Cécile Santos-
Ayrault**
Conseillère
pédagogique EED

Elizabeth Séguin
Consultante en
autisme

À combler
Commis-secrétaire
EED

Hugo Lenoir
Associé en
psychologie

Djenane Douglas
Travailleuse sociale
en santé mentale

Noël Dupuis
Travailleur social

Judith Excellent
Travailleuse sociale

Lana Lukosevicius
Travailleuse sociale

Lamia El Bedewy
Conseillère
pédagogique EED

Myriam Levert
Orthophoniste

Karolynn Lacroix
Aide-orthophoniste

France Wingert
Conseillère
pédagogique EED

Kerri Gervais
Consultante en
autisme

Maya Baddour
Psychomètre

Lydie Rusaki
Travailleuse sociale
en santé mentale

Lisa Clark
Travailleuse sociale

Pascal François
Travailleur social

Elise Nyirasuku
Travailleuse sociale

Jennifer Paradis
Orthophoniste

Raouda Raddadi
Aide-orthophoniste

Carey Heeney
Enseignante
accompagnatrice

Laura-Line Gaspar
Consultante en
autisme

Tammy Couture
Consultante en
autisme

**Krystel Cimon-
Lambert**
Psychomètre

Evena Dieudonné
Travailleuse sociale

Jackie Gakumba
Travailleuse sociale

**Christine
Uwamahoro**
Travailleuse sociale

**Jacqueline
Arsenault**
Orthophoniste

**Sandrine
Kanyamuneza**
Analyste en
comportement

Autumn Fazari
Travailleuse sociale

Lynn Gosselin
Travailleuse sociale

Poste vacant
Travailleuse sociale

**Poste temporaire
vacant**
Travailleuse sociale